

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

ique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

taire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5316

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : J. A. B. E. R. M. O. D. M. E. D.

Date de naissance : 31-12-1958

Adresse :

Tél. : 06346176219

Total des frais engagés : 1226,40

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :/...../.....

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.



J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le 04/09/2019

Signature de l'adhérent(e) :



Centre d'urologie Pr. Saad Benjelloun

23. 9. 2019

en Tunisie

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebâa Casablanca
XATRAL LP 10MG CPR B30
PPV : 267,00 DH
6 118001 081301

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebâa Casablanca
XATRAL LP 10MG CPR B30
PPV : 267,00 DH
6 118001 081301

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebâa Casablanca
XATRAL LP 10MG CPR B30
PPV : 267,00 DH
6 118001 081301

XATRAL
267.00 x 3
62.70 x 2

(10mg)
x 3
+ 2 ans.
+ 1 an.



62.70 x 2
62.70 x 2
62.70 x 2

UNOSTA

1,12 c
996.40 1,12 c - 5 ans

Dr. Saad Benjelloun
Centre d'Urologie
Professeur Saad BENJELLOUN
Chirurgien Urologue
Ancien Chef du Service d'Urologie
59, Bd. Zerkouni, Résidence les fleurs
Casablanca - Tel : 0522 88 01 12/13/14

PHARMACIE SAAD
ZAKOURA
SA/BS
BENTOURA
15, Bd. Oued Dabouz
Casablanca
TEL: 05 22 91 16 54

N° I.C.E : 001638312000001

Centre d'urologie du Professeur Saad Benjelloun, Résidences les fleurs, 59 boulevard Zerkouni
TEL : 022 88 01 12/13 FAX : 22 88 01 14 E.MAIL :pr.saadbenjelloun@gmail.com 20 000 Casablanca